



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'urbanisme

Question écrite n° 116328

Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le devenir des zones classées Z, suite à la mise en place d'un plan d'indexation en Z, dans le cadre d'un plan local d'urbanisme. Il est de la responsabilité des maires, soucieux de la sécurité de leurs administrés, de mettre en place ce type de plan d'indexation, en particulier en Savoie où la nature fait peser des contraintes fortes. Il souhaiterait dans ce cadre, que lui soit indiqué si l'intégration dans le document d'urbanisme du plan d'indexation en Z, de manière totale ou partielle, est obligatoire et si obligation est faite aux collectivités de sécuriser les secteurs ainsi identifiés et leurs accès, ainsi que de le prendre en compte dans l'attribution de permis de construire.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116328

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8286

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)